



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 4 janvier 2023

## Collège : « Hors sujet » pour le ministre Pap Ndiaye !

Le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé une série de mesures concernant le collège ce mercredi 4 janvier. SUD éducation regrette l'entêtement du Ministre à préférer, comme son prédécesseur, les annonces médiatiques, et à imposer ses lubies plutôt que d'entendre les besoins réels des personnels pour faire vivre le service public d'éducation.

Les personnels revendiquent davantage de moyens pour baisser le nombre d'élèves par classe et garantir un meilleur accompagnement des élèves ainsi que des formations afin de mettre en œuvre une école réellement inclusive. Néanmoins, après avoir annoncé la suppression de 1500 postes pour la rentrée 2023, le Ministre fait deux nouvelles annonces bien en-deçà des enjeux et qui montrent sa méconnaissance des écoles et des établissements scolaires : la généralisation de « devoirs faits » et la création d'une heure hebdomadaire d'« approfondissement en français et en mathématiques » pendant laquelle interviendraient des professeur·es des écoles.

Le dispositif « Devoirs faits » est révélateur de la politique du ministère depuis Blanquer : un dispositif est arbitrairement généralisé au détriment d'autres. On se souvient que l'enveloppe « devoirs faits » a aspiré les crédits alloués à l'accompagnement éducatif, qui permettaient de financer l'aide aux devoirs mais aussi d'autres projets construits par les équipes pour répondre aux besoins spécifiques des élèves dans les collèges. L'aide aux devoirs est bien sûr précieuse aux élèves, mais elle ne peut être l'unique réponse aux difficultés scolaires. Celles-ci doivent être également prises en charge sur le temps de classe avec une baisse

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



significative des effectifs et l'augmentation du nombre d'heures en effectifs réduits. Le dispositif « Devoirs faits » repose sur le volontariat des équipes et on constate ainsi de grandes disparités dans sa mise en oeuvre selon les collèges. Pour SUD éducation, la lutte contre les inégalités et les difficultés scolaires ne doit pas être conditionnée à la mise en place de dispositifs reposant sur des missions supplémentaires qui s'ajoutent au service déjà important des personnels. L'explosion des missions et des heures supplémentaires se fait, à terme, au détriment des missions d'enseignement et d'accompagnement des élèves. Cette politique de missions et d'heures supplémentaires aggrave les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, entre les personnels handicapés et les autres : rappelons que tous les personnels ne sont pas libres d'augmenter leur temps de travail.

La seconde annonce du Ministre, celle de l'intervention de professeur-es des écoles en 6e pour les enseignements de français et de mathématiques interroge quant à ses modalités d'application : quel temps de concertation est prévu entre les enseignant-es des écoles et des collèges ? Sur quel volume horaire ces enseignements auront-ils lieu ? Comment seront-ils articulés avec les autres heures de français et de mathématiques ? Quelle serait la prise en charge des frais de déplacement occasionnés par cette intervention sur un autre établissement ?

SUD éducation s'inquiète particulièrement de l'effet de cette mesure dans les écoles où 1000 postes seront déjà supprimés à la rentrée prochaine. L'inconséquence du Ministre est insupportable pour les personnels : il faut cesser les « annonces vitrines », impossibles à mettre en oeuvre sans désorganiser le fonctionnement des écoles et des collèges. Dans le contexte d'austérité budgétaire, ces annonces risquent fortement de dégrader encore les conditions de travail dans l'Éducation nationale et laissent supposer que la revalorisation des personnels

maintes fois promise par le ministère se résumerait en fait à un développement des heures supplémentaires.

**SUD éducation a construit un plan d'urgence pour le service public d'éducation qui répond aux besoins exprimés par les personnels. Alors que la comparaison avec les autres pays de l'OCDE révèle qu'en France les classes sont plus chargées et les enseignant·es moins bien payé·es qu'ailleurs, le service public scolaire a besoin de mesures fortes qui renforcent l'attrait des métiers de l'éducation et favorisent réellement la réussite des élèves, et non de la vitrine médiatique imposée par le Ministre.**